

**Mémoire**  
***D'un sans-abri***

*À l'adresse d'une*  
***Commission parlementaire***  
***sur l'itinérance***

*Un texte de*  
***Mario 'LaYeul' Paquet***

*Montréal, octobre 2008*

## Table des matières

<i>Introduction.....</i>	<i>p. 3</i>
<i>1) Mise en contexte.....</i>	<i>P. 4</i>
<i>1.10) Question de perceptions.....</i>	<i>P. 4</i>
<i>1.20) Contexte social.....</i>	<i>P. 5</i>
<i>1.30) Contexte politique.....</i>	<i>P. 6</i>
<i>2) Respect des droits.....</i>	<i>P. 7</i>
<i>2.10) Fondements légaux.....</i>	<i>P. 7</i>
<i>2.20) Droit d'être.....</i>	<i>P. 7</i>
<i>2.30) Tolérance, acceptation et respect.....</i>	<i>P. 8</i>
<i>3) Judiciarisation.....</i>	<i>P. 9</i>
<i>3.10) Problématique.....</i>	<i>P. 9</i>
<i>3.20) Solutions proposées.....</i>	<i>P. 11</i>
<i>4) Prise en main.....</i>	<i>P. 12</i>
<i>4.10) Entraide et partage.....</i>	<i>P. 12</i>
<i>4.20) Organisation et solidarité.....</i>	<i>P. 13</i>
<i>Conclusion.....</i>	<i>P. 14</i>

# Introduction

Mon nom est Mario, j'ai 46 ans et je suis relativement sain de corps et d'esprit. Si l'on disait de moi que je suis un sans-abri, un itinérant sans domicile fixe, ce ne serait pas faux. Je me définirais toutefois plus justement comme un nomade bon vivant qui a choisi librement de vivre la bohème.

Ce choix s'était présenté à moi dès l'âge de 18 ans en opposition au travail, choix de vie commun à la majorité. À cet âge j'ai opté pour le travail pour en venir à comprendre sa dynamique et à évaluer sa pertinence dans mon parcours de vie et dans ma quête du bonheur.

Treize ans plus tard, je décrochais définitivement du marché du travail pour me tourner vers la bohème et apprendre à vivre heureux, au jour le jour, en paix avec moi-même et l'univers qui m'entoure. J'ai trouvé le bonheur en moi. Il ne me reste qu'à le rayonner pour qu'il se communique et que d'autres le trouvent en eux et augmentent le bonheur collectif qui, à son tour, alimentera le bonheur individuel de chacun, dont le mien.

J'ai donc choisi d'accomplir cette tâche en me positionnant en bas de l'échelle sociale pour observer les efforts de tout un chacun à en gravir les échelons et pour leur présenter l'alternative du bonheur sans complications.

Mon but n'est pas de détruire le marché du travail mais de permettre à ceux qui, en son sein n'y trouvent pas le bonheur, d'envisager d'autres options. La bohème peut se vivre de toutes sortes de façons, la mienne n'en étant qu'une parmi tant d'autres, mais elle brandit l'étendard de la liberté et elle gagnera à être mieux comprise.

Depuis mon plus jeune âge, l'on me laisse entendre que nous vivons dans un pays libre, formé d'individus égaux en droits et en libertés. Dans ma façon de vivre, je ne brime en rien le droit des autres de travailler et d'entretenir un système pour gérer leurs relations de travail et leurs rapports sociaux à l'intérieur de ce marché. Je considère donc que, de mon côté, j'ai le droit de ne pas travailler et de chercher à gérer moi-même mes rapports sociaux, dans la mesure où mes choix ne briment pas les libertés des autres.

Je crois que le travail et la bohème peuvent non seulement cohabiter comme modes de vie autonomes, mais aussi se compléter dans la quête d'un bonheur collectif. Cela ne demande que le respect, l'acceptation et éventuellement la compréhension des uns et des autres.

# 1) Mise en contexte

## 1.10) Question de perception

Il ne faut pas se le cacher, l'itinérance est mal vue dans un monde qui cherche à valoriser une apparence soignée et une prospérité financière individuelle comme seules marques indicatives de succès. Dans cette perspective du monde, la rue c'est l'échec, la déchéance, la misère, le crime.

Par compassion, certains groupes de gens mieux nantis chercheront à aider les gens de la rue à se sortir de cette mauvaise passe pour les remettre sur le bon chemin de la réussite sociale. D'autres toutefois, tenteront peut-être de mieux comprendre ces réalités diverses qui peuplent les rues du centre-ville, tout en offrant une aide ponctuelle plus personnalisée.

Pour la personne qui tombe dans la rue du jour au lendemain sans y être préparée, cette chute représente un choc. Si sa perception de l'itinérance est misérabiliste, elle se sentira dépourvue et honteuse de son échec, tout en se sentant abandonnée voire même trahie par le reste du monde.

Si elle perçoit l'itinérance comme un ramassi de drogués et d'alcooliques irresponsables, elle se sentira soit libérée des contraintes sociales qui l'empêchait de faire la fête, soit opprimée par les excès des autres qui la rabaisseront au même niveau. Mais si cette personne n'a aucune préconception particulière à ce moment, elle peut se permettre de vivre cette expérience objectivement en évaluant au jour le jour les progrès de sa situation.

Toutes ces personnes vivront une expérience différente et développeront des rapports plus ou moins clairs entre eux et avec la société qui les entoure. Si cette dernière est répressive, elle risque de provoquer la honte de soi, la révolte face à l'autorité ou le désabus devant l'injustice humaine.

Une société plus compréhensive favoriserait peut-être plutôt l'expression libre, la communication, l'art et la prise en main des personnes itinérantes par elles-mêmes. C'est à ce type de société qu'on adresse cette missive.

## 1.20) Contexte social

Quand J'observe le mouvement constant des gens dans les rues du centre-ville, je note entre autres leurs réactions face à moi, à mes chiens, à mon stock et à mes amis. Je note aussi d'autres événements indépendants de moi qui se produisent dans mon champ de perception et qui me servent à mieux comprendre les positions des autres et à relativiser la mienne.

Ma méthode d'observation pourrait sembler douteuse mais elle consiste à regarder les gens qui viennent vers moi, en évaluant sommairement leur état d'esprit initial (tendu, nerveux, relaxe, préoccupé, amusé...), me basant sur la démarche, les manières, le rapport aux autres... Quand je croise le regard, j'observe les étapes de la reconnaissance de ma présence et je note les réactions faciales et gestuelles. Puis je souris juste avant qu'une première impression ne se forme entièrement. C'est la réaction à ce sourire qui me permet de relativiser mes autres observations et qui m'indique à quelle catégorie de réaction elle s'applique.

Face à moi et mon entourage, les réactions se classeraient en trois catégories : intérêt, indifférence et mépris. Je dirais que la majorité des réactions se rangent dans l'indifférence, indiquant peut-être qu'en gros les gens aiment vivre et laisser vivre.

Loin de contredire cette théorie, les réactions les plus nombreuses ensuite se catégorisent dans l'intérêt. Ces gens manifestent leur amusement, leur curiosité, leur sympathie face à ce qu'ils trouvent inusité, original, drôle ou émouvant.

Et finalement les réactions méprisantes, qui sont les moins nombreuses, se remarquent dans des regards glaciaux, dans des insultes et commentaires dénigrants, dans des attitudes hautaines ou offensées. De ces gens, certains appelleront la police ou feront des pressions politiques pour enrayer le fléau social qu'est l'itinérance.

Ces observations et d'autres, comme : les gens qui me disent spontanément bonjour ou me saluent cordialement; les réactions ou commentaires concernant d'autres personnes itinérantes; les dons de nourriture, vêtements, couvertures, argent qui nous sont faits avec cœur; ... , me laissent croire que la communauté dans son sens large accepte ma présence plus qu'elle ne la refuse. Pour avoir été témoin au fil des ans de périodes plus tolérantes que d'autres, je me rends compte que ce qui les différencie n'est pas dans l'attitude des gens mais dans les agendas politiques des diverses administrations publiques.

### **1.30) Contexte politique**

Depuis quelques années à Montréal, le nettoyage social est à l'honneur. Les règlements servant à restreindre l'accès au domaine public ou à judiciairiser les personnes itinérantes se succèdent. Le harcèlement policier s'intensifie d'abord dans des saisons 'tolérance zéro' occasionnelles qui deviennent récurrentes puis quasi constantes. Leurs interventions deviennent même personnalisées et systématiques.

D'année en année, les rues se vident. Les gens de la rue cèdent à la pression politique et se réinsèrent massivement (i.e. se trouvent un logement pour dormir et laisser leur stock). Ils retournent quêter quand même mais passent plus inaperçus.

Il y a encore toutefois ce qu'on pourrait appeler une grande communauté de gens qui vivent dans la rue et qui s'y organisent à leur manière. Ces gens ont trouvé le moyen de vivre comme ils l'entendaient malgré le mépris et la répression, souvent sans trop déranger et en s'intégrant paisiblement au paysage communautaire.

Mais ces derniers bastions de l'itinérance sont aussi menacés. Il semble que la ville n'aura de répit dans sa répression que lorsque l'itinérance aura totalement disparu.

Cette répression politique se justifie apparemment par les nombreux appels de certains membres de la population qui se sentent offensés, insécures ou troublés par notre présence. Ces appels créent un engorgement bureaucratique au standard, qui ne sait pas trop quoi en faire. Quand cela déborde, il faut faire quelque chose et on choisit plus souvent de réprimer l'itinérant plutôt que de faire comprendre au plaignant que s'il n'a pas été brimé dans ses droits, ni attaqué, ni abusé et qu'aucun acte criminel ou préjudiciable n'a été commis, il n'y a pas motif à plainte.

Mais il y a probablement d'autres justifications. Les associations de commerçants qui engagent l'état des préposés à l'accueil dont le travail est d'évincer les personnes itinérantes font sûrement aussi des pressions politiques pour enrayer ce phénomène et augmenter la répression. D'autres acteurs sociaux ont certainement aussi des motifs divers pour demander que l'on efface cette tache du tableau riche et prospère que l'on veut dépeindre d'un centre ville gentrifié, ouvert aux spéculateurs, commerçants, artistes reconnus et acheteurs de condominiums qui cherchent une imitation de banlieue à côté du bureau et des salles de spectacle.

## 2) Respect des droits

### 2.10) Fondements légaux

Dans la façon dont diverses autorités agissent envers moi, il semble que l'on cherche à laisser entendre que j'aurais mal compris la notion de droits et libertés qui, sur papier, dirige notre état. L'on me dit parfois que la notion de droits implique des devoirs dont je ne m'acquitte pas, ne payant ni taxes municipales, ni impôts sur le revenu.

Pourtant, ces supposés devoirs ne sont inscrits sur aucune charte et les choses que l'on me reproche n'ont plus souvent qu'autrement aucune incidence sur les droits des autres, ne causant ni tort, ni préjudice et ne faisant aucune victime. Selon moi, mon devoir principal est le respect de la charte.

Tant que je ne brime pas les droits et libertés des autres et que j'obéis aux lois qui servent à faire respecter la charte tout en s'y conformant elles-mêmes, je m'acquitte de mon devoir.

Malheureusement, certaines lois et plusieurs règlements municipaux n'ont jamais été validés par une instance juridique compétente, quant à leur respect de la charte des droits et libertés, avant leur adoption. Une fois adoptés, ils seront mis en application comme s'ils étaient valides et les juges n'admettront une défense de non constitutionnalité dans les salles de cour ordinaire. Pour cela il faut entamer des recours complexes de droit administratif et civil dans une autre instance.

### 2.20) Droit d'être

Dans ma façon de voir les choses, l'ensemble de mes droits et libertés spécifiques pourraient se résumer en un seul droit fondamental et inaliénable : le droit d'être. Couplé au devoir, tout aussi fondamental, de respecter le droit d'être d'autrui, ils constitueraient une charte du droit et du devoir de l'être humain.

Dans cette vision, peut-être un peu utopique, d'un système légal allégé, nous pourrions possiblement nous passer de plusieurs lois qui ne font qu'encombrer l'appareil juridique. Tout litige concernant des crimes, préjudices, torts ou abus contre la personne devraient démontrer la faute et le non respect du droit d'être de l'autre, puis évaluer la peine ou réparation appropriée à la gravité et aux conséquences de la faute.

Il resterait ensuite : les lois régissant les entreprises, les corporations associatives et financières, les institutions publiques et parapubliques qui devront assurer le respect du droit d'être du personnel, de la clientèle et du public en général; Les

réglementations municipales qui devraient être épurées de tout alinéa ne respectant le droit d'être ou ne causant aucun préjudice à autrui; les lois fiscales qui devraient plus tenir compte des situations économique diverses dans l'établissement de nouvelles normes de perception tout en justifiant leurs besoins fiscaux et en s'assurant d'une perception et d'une redistribution équitable.

Voilà donc un topo sommaire d'une idée saugrenue qui malgré tout contient plusieurs points de réflexion pertinents. Je ne m'attends pas à ce que cette Commission propose l'adoption de cette charte du droit et du devoir, mais elle pourrait du moins en considérer certains points dans l'élaboration d'une éventuelle politique en itinérance.

### ***2.30) Tolérance, acceptation et respect***

Même avec le système juridique que nous avons actuellement, nos droits devraient être protégés. Le droit à la vie n'inclut-il pas naturellement le droit à la différence et à l'originalité? Le droit de gagner sa vie ne permet-il pas la quête ou le lavage de pare-brises? La liberté d'expression interdirait-elle la mise en scène et les performances artistiques extérieures?

Le respect de nos droits et libertés doit passer par la tolérance et l'acceptation des uns et des autres. L'affirmation de nos différences et particularités individuelles doit être une prérogative inaliénable à tous les êtres vivants, un droit inné à être soi-même et à exprimer notre état.

Les personnes itinérantes sont non seulement différentes des gens de milieux plus conventionnels, elles sont aussi diversifiées entre elles. Peut-être que certaines d'entre elles pratiquent le vol, la vente de stupéfiants, la prostitution..., mais la proportion est probablement semblable à ce que l'on verrait dans d'autres groupes sociaux.

Le respect de nos chartes de droits et libertés doit passer par le respect de la personne qui implique, selon moi, le respect de la différence. Tant que sont maintenues des pratiques discriminatoires, soit dans l'adoption ou l'application des lois et règlements, la différence et la personne ne sont pas respectées.

À Montréal, par exemple, il existe une série de règlements appelés incivilités qui interdisent entre autres la 'présence dérangeante d'un itinérant'. Interdirait-on la présence dérangeante d'une femme ou d'une personne de couleur? La discrimination sur la base de la condition sociale est pourtant aussi illégale que celle basée sur le sexe ou les origines ethniques.

Il faudrait peut-être qu'un mécanisme de surveillance s'applique auprès des autorités législatives et des personnes chargées d'appliquer la loi afin d'enrayer cette discrimination systémique. Mais il faudrait surtout une ouverture d'esprit et une volonté de compréhension mutuelle. Respectons-nous donc les uns les autres et soyons heureux d'être des gens libres dans un pays libre.

## 3) Judiciarisation

### 3.10 Problématique

Je ne suis probablement pas le seul ici à vous parler du phénomène de judiciarisation des personnes itinérantes. Ces dernières sont facilement profilables (sac à dos, vêtements usés, cheveux hirsutes, odeurs corporelles déplaisantes, parfois avec un chien ou douze et beaucoup de stock, elles obstruent la voie publique, dorment dehors dans les parcs, les ruelles ou les entrées de magasins, consomment de la drogue et/ou de l'alcool, elles quêtent, ramassent des vidanges, font du 'squeegee', jouent de la musique sans permis, vendent de la drogue, se prostituent...) et sont depuis longtemps la cible d'une répression policière et politique qui scrute leur moindre mouvement pour pouvoir leur reprocher chaque infraction à une interprétation étroite et biaisée de lois et règlements qu'ils appliquent plus systématiquement envers les personnes de la rue qu'envers tout autre groupe social.

Les contraventions s'accumulent. Gêner la circulation, mal utiliser le mobilier urbain, marcher sur le gazon, avoir un chien sans médaille ou qui aboie, attacher un chien à un arbre, émettre un son audible à l'extérieur, jeter sa cendre ou cracher par terre, deviennent des infractions graves quand elles sont perpétrées par des personnes sans abri à qui l'on peut, en prime, imposer un jugement de valeur quant à leur condition misérable et inacceptable socialement.

Certaines infractions criminelles comme entrave, possession de drogue, méfait, vol, voie de fait et quelques autres sont souvent enquêtées plus sommairement quand le prévenu est itinérant. Les preuves qui serviraient à le disculper sont omises, les rapports présentent des scénarios amplifiés exagérément sinon fabriqués de toutes pièces, on impose des conditions extrêmes dont l'interdiction de se trouver à l'intérieur d'une zone 'quadrilatère' définie qui peut atteindre en superficie toute la ville.

En rajoutant à tout ça les éventuels bris de condition qui pourront survenir durant la procédure judiciaire, on se retrouve avec une population itinérante qui doit constamment être à l'affût des regards indiscrets et s'inquiéter de sa situation juridique. La personne qui ne peut pas payer sa contravention, qui ne se sent pas compétente pour la contester, qui n'arrive pas à négocier une entente de paiements ou de travaux compensatoires et qui ne se tient pas au courant de l'évolution de son dossier, risque éventuellement de devoir faire du temps de prison pour s'acquitter d'une dette imposée pour avoir traversé sur la rouge ou autre peccadille.

Cette répression semble avoir un certain nombre d'objectifs pour l'autorité en place. Elle offre divers motifs d'intervention, permet l'arbitraire, force la personne à obéir sur le moment, la poursuit ensuite longtemps dans des méandres juridiques, puis elle

continue de s'appliquer dans un éternel recommencement jusqu'à ce que la personne abandonne et quitte la rue ou la ville. Même là, les conséquences la suivront peut-être toute sa vie.

Il faut bien comprendre que cette judiciarisation, si elle s'est justifiée par de prétendues bonnes intentions de ne pas laisser les gens dans la détresse, s'est aussi imposée en réponse à une insécurité sociale démesurée et non compréhensive d'une réalité qui peut sembler troublante pour des gens non sensibilisés à cette question.

Beaucoup de personnes itinérantes réussissent à bien s'organiser et ne sont pas en détresse. C'est mon cas ! L'itinérance est pour moi un choix libre et malgré l'inquiétude sociale, je n'attaque, ni ne harcèle, ni ne vole ni n'abuse personne. Je suis pourtant judiciarisé depuis plus de dix ans. La plupart des contraventions reçues ne découlent d'aucune plainte officielle, mais sont servies par des policiers selon leur étroite interprétation et leur malpropre discrétion, souvent au cours d'interventions arbitraires et non motivées par autre chose qu'une volonté de nettoyage social.

Malgré les problématiques particulières à certains individus membres de notre population marginale, l'itinérance n'est pas nécessairement un problème. Elle n'est perçue de cette façon que parce qu'elle est ainsi présentée dans une généralisation démagogique et arbitraire.

La judiciarisation des personnes itinérantes est une conséquence de la peur des autres d'avoir à vivre un jour dans des conditions si minimales et de l'incapacité de l'État à résorber cette peur par la compréhension objective. Au lieu de pratiquer une politique d'écoute des personnes concernées pour comprendre leurs aspirations, défis, épreuves et raisons de vivre, l'on a choisi d'éliminer une façon d'être qui existe à travers le monde depuis toujours.

Un mode de vie bohème comme l'itinérance implique déjà de faire face au froid, à la neige ou la pluie, aux vents et marées. Rajoutons à ces épreuves l'opinion des autres qui peut transmettre l'incompréhension, l'exclusion, l'isolement et la mauvaise estime de soi. Jusque là nous avons des épreuves difficiles mais non insurmontables.

Mais une répression sourde, aveugle et insensible motivée en partie par une volonté d'élimination d'un mode de vie qui ne rapporte rien à l'état sauf un casse-tête bureaucratique et idéologique, a presque une tendance génocidaire. L'on ne tue peut-être pas toujours les personnes itinérantes à cause de leur condition, mais l'on cherche à tuer leur culture millénaire même si celle-ci ne demande qu'à être partagée, comprise et acceptée.

### ***3.20) Solutions proposées***

Il est bien évident selon moi que cette répression profilée doit cesser. Elle fait ombrage aux principes fondamentaux de la justice et de la démocratie. Mais pour qu'elle disparaisse, elle doit d'abord être admise, reconnue, identifiée puis réprimée elle-même.

Pour bien amorcer cette anti-répression, une amnistie s'imposerait, du moins en ce qui a trait aux nombreuses contraventions à des personnes itinérantes, mais peut-être aussi pour certaines infractions criminelles. Celle-ci pourrait être évaluée sur demande et étudiée au cas par cas dans une procédure simple, adaptée et accessible.

Cette évaluation pourrait ensuite servir à déterminer un montant de dédommagement pour les personnes qui auront démontré une judiciarisation discriminatoire à leur égard. À la limite, ces dédommagements pourraient servir à faciliter la prise en main des personnes itinérantes par elles-mêmes (voir prochain chapitre).

## 4) Prise en main

### 4.10) Entraide et partage

Je crois que les gens les plus aptes à aider des personnes en difficulté sont ceux qui vivent les mêmes conditions. L'itinérance est peut-être une condition favorable au développement de diverses problématiques distinctes. Mais celles-ci ne la définissent pas. Elles ne sont que des épreuves de vie, souvent surmontables ou du moins gérables, qui ne sont aucunement exclusives à ou représentatives de la condition itinérante.

Si on remonte dans l'histoire de Montréal, l'itinérance y est présente dès ses débuts. Les ordres religieux en place ont aidé les sans abris comme ils pouvaient tout en voyant leur nombre accroître proportionnellement à la croissance démographique de la ville.

Sœur Émilie Gamelin avait fondé un refuge pour sans abris sur le terrain ou se situe actuellement un parc qui porte son nom. Cet espace public est encore un lieu de rencontres et de repos (sauf la nuit) pour bien des itinérants, en plus d'accueillir quelques soupes populaires et ralliements communautaires. J'ai personnellement fréquenté ce parc pendant plusieurs années jusqu'à ce que l'arrondissement Ville-Marie adopte un règlement y interdisant les chiens.

C'est dans ce genre de lieu que nous pouvons nous voir, prendre des nouvelles et nous entraider. Comme ce sont de places publiques, il y a aussi un lien potentiel avec d'autres membres de la communauté urbaine dont nous faisons quand même partie.

Ces liens entre nous et avec la communauté ont déjà pu permettre des rapprochements et de l'entraide solidaire, et ils sont importants dans l'optique d'une meilleure compréhension des diverses réalités qui composent le paysage urbain. Il serait sain pour tous de favoriser ces rencontres entre deux mondes dans l'espace public sans les encombrer d'une réglementation excessive appliquée de façon systématique et discriminatoire envers les personnes itinérantes.

Un exemple de ces rencontres est l'annuel *État d'Urgence*. Initié et organisé par un groupe d'artistes engagés (*Action Terroriste Socialement Acceptable*), ce rassemblement de cinq jours devient une réunion presque familiale où des personnes itinérantes rencontrent la communauté sur un pied d'égalité et partagent l'espace public dans la bonne entente et l'entraide.

#### 4.20) Organisation et solidarité

Indépendamment de leurs problématiques particulières et de leurs besoins spécifiques, les personnes itinérantes ont aussi des rêves, des idées, des projets. Ceux-ci ne sont pas nécessairement conditionnels à une réinsertion ou un retour sur le marché du travail, mais peuvent souvent se réaliser dans la rue et l'espace public, sans trop modifier le mode de vie lui-même.

Certains projets comme des films, de l'enregistrement musical, de la création littéraire et artistique..., pourraient bénéficier de locaux de travail sécuritaires pour l'équipement, le matériel, les ouvrages de référence et les œuvres. D'autres idées comme des jardins communautaires, des espaces de jeu et d'entraînement pour nos animaux, la récupération de matériaux et la construction de structures de serres et d'abris temporaires, devraient trouver des terrains pour se réaliser pleinement.

Pour ces projets, pour l'entraide ponctuelle et à long terme ou pour la défense des droits, je favorise le regroupement de personnes itinérantes ayant des affinités entre elles et des besoins communs. Je crois que plusieurs d'entre nous ont appris, au fil du temps et malgré les problématiques particulières, à gérer leur condition et à aider les autres à le faire aussi. N'est-ce pas là un des grands défis de la vie : apprendre à vivre et laisser vivre ?

Chaque difficulté est une occasion pour apprendre à vivre, à se débrouiller, à grandir, et ainsi pose le défi de la surmonter. Là peuvent se développer l'entraide et la solidarité qui en viendront à nous permettre de surmonter les épreuves que la vie met devant nous.

Des groupes à caractère associatif ou coopératif pourraient être formés par et pour des personnes itinérantes. Diversifiés dans leurs objectifs et activités, ces groupes auraient avantage à se concerter, principalement dans une optique de communication et de relations publiques. L'inquiétude des gens quant à notre bien-être nous touche, mais doit se résorber car elle nous maintient sur la défensive et nous limite dans le développement de notre plein potentiel..

# Conclusion

Je lutte depuis longtemps contre l'intolérance et l'injustice, pour le respect des droits et la paix. Ma condition itinérante est un choix libre et stratégique dans mon parcours de militant. Je ne revendique plus le droit d'être libre. Je suis libre car je me suis libéré des obligations mondaines et financières qui encombraient le parcours de ma vie.

Je n'ai pas de problème de toxicomanie ou d'alcoolisme, je suis en bonne santé physique et mentale, je ne suis pas victime de la crise du logement ou d'une mauvaise enfance. Mais pourtant, selon vous, je souffrirais d'itinérance chronique. Quelle souffrance ?

Je ne souffre pas, je vis. Les difficultés que j'ai rencontrées se sont surmontées et j'ai appris à vivre et à gérer ma condition. Je ne suis pas exceptionnel car d'autres ont aussi appris à vivre dans des conditions difficiles, à toutes les époques et partout dans le monde. Je ne tiens qu'à vivre heureux et à ma façon, sans entraver la vie ou le bonheur des autres.

*1<sup>er</sup> octobre 2008*  
*Mario 'LaYeul' Paquet*  
*Famille420@yahoo.fr*